

# Revenu de base inconditionnel : une utopie antisociale

## dossierpolitique

12 mai 2016

Numéro 5

**Revenu de base** Le 5 juin 2016, les citoyens se prononceront sur l'idée d'un revenu de base inconditionnel pour toutes les personnes vivant en Suisse. Le texte de l'initiative ne contient pas de précisions concernant le montant et le financement du revenu de base ou les modalités d'introduction. Les initiants proposent toutefois un versement mensuel de 2 500 francs pour les adultes et de 625 francs pour les mineurs. En contrepartie, le revenu de base remplacerait les prestations des assurances sociales si celles-ci représentent un montant inférieur. Les auteurs de l'initiative estiment cependant que les étrangers et les Suisses vivant à l'étranger devraient remplir certaines conditions pour y avoir droit. Même sans afflux de migrants, l'introduction d'un revenu de base engendrerait toutefois des surcoûts exorbitants. Or, aucune indication n'est donnée au sujet du financement de ces coûts supplémentaires pouvant aller jusqu'à 154 milliards de francs par an selon les estimations en dépit des économies réalisées dans le domaine social.

### Position d'economiesuisse

- ▶ L'initiative repose sur des hypothèses naïves. Dans la réalité, un nombre trop important de personnes cesseraient d'exercer une activité lucrative. Cela deviendrait inintéressant surtout pour les travailleurs à temps partiel et les bas salaires.
- ▶ Il est antisocial d'imposer à une société de subvenir aux besoins de personnes ne souhaitant pas contribuer à la prospérité de cette société alors qu'elles le pourraient.
- ▶ L'initiative réduit la motivation à entrer dans la vie active ou à se lancer dans une formation exigeante.
- ▶ Les salaires de nombreuses activités devraient être considérablement relevés pour que des travailleurs acceptent encore de les exercer. Cette hausse des coûts menace en première ligne l'économie d'exportation.
- ▶ Le financement du revenu de base exigerait des hausses d'impôts qui réduiraient considérablement la compétitivité de la Suisse.

## Une initiative visant à changer radicalement l'économie et la société

► Les initiants sont convaincus que la numérisation et l'automatisation rendront de nombreux emplois superflus à l'avenir.

► Pour y remédier, ils proposent un revenu de base mensuel de 2500 francs pour les adultes et de 625 francs pour les mineurs.

► Une forme précoce de revenu de base a été évoquée dès 1516 dans le livre «Utopia» de Thomas More. L'idée a souvent été reprise depuis lors.

### L'idée du revenu de base inconditionnel

Les auteurs de l'initiative «Pour un revenu de base inconditionnel» interprètent leur proposition comme une réponse humaniste au progrès technologique dans les pays industrialisés. Ils estiment que l'automatisation croissante de nombreux services et processus de production rendra désormais superflus un nombre toujours plus important d'emplois. Cette évolution pose un grand défi à la société, car les mécanismes traditionnels de la répartition des revenus ne fonctionnent plus dans un tel contexte.

#### Texte de l'initiative

*La Constitution du 18 avril 1999 est modifiée comme suit :*

Art. 110a (nouveau) Revenu de base inconditionnel

1. La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.
2. Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.
3. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.

La formulation du projet est volontairement très ouverte, car de toute évidence, sa mise en œuvre exigera au préalable un vaste débat de politique sociale. Les auteurs présentent leur initiative comme la première impulsion d'une évolution inscrite dans la durée. Pourtant, cela ne les empêche pas de faire dans leurs publications des propositions très concrètes concernant le montant du revenu de base. À l'avenir, chaque adulte vivant en Suisse devrait ainsi recevoir de manière inconditionnelle de l'État un montant de 2500 francs par mois, contre 625 francs pour les mineurs.

### Une utopie remontant au XVI<sup>e</sup> siècle

L'idée d'un revenu de base inconditionnel n'est pas une invention suisse : ses racines remontent au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans sa satire «Utopia» parue en 1516, Thomas More fait dire à son personnage principal que cela ne sert à rien de pendre les voleurs et qu'il serait plus judicieux de donner à chaque humain de quoi vivre décemment<sup>1</sup>. Juan Luis Vives, l'ami de Thomas More, propageait des idées similaires et estimait que personne ne devrait mourir de faim dans une société équitable. Il soutenait que l'État devait également garantir aux pauvres et aux personnes sans éducation l'accès à une formation simple leur permettant de gagner leur pain quotidien<sup>2</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, diverses formes de revenu de base ont ensuite été mentionnées dans les écrits de visionnaires comme Joseph Charlier ou John Stuart Mill. En 1918, Bertrand Russel, qui a obtenu plus tard le prix Nobel de littérature, a lui aussi défendu l'idée d'un revenu de base – d'après lui, chaque individu devait pouvoir choisir librement s'il souhaitait travailler au terme de sa formation ou pas. Cela aurait permis une organisation socialement acceptable des avantages libéraux d'une anarchie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Morus, Thomas : Utopia. Louvain, 1516

<sup>2</sup> Vivis Valentini, Ioannis Lodovici : De Subventione Pauperum, Sive de humanis necessitatibus. Libri II. Brügge, 1526

<sup>3</sup> Russel, Bertrand : Roads to freedom. Socialism, Anarchism and Syndicalism. Londres, 1918, p. 80 ss.

► Aujourd'hui, les partisans d'un revenu de base argumentent selon un point de vue marxiste, féministe et également libéral.

### Les défenseurs actuels et leurs motivations

Les partisans modernes d'un revenu de base inconditionnel sont issus des écoles de pensée les plus diverses. L'idée est d'une part très appréciée dans les milieux de gauche. Le sociologue marxiste américain Erik Olin Wright considère le revenu de base comme un moyen de renforcer la position des travailleurs par rapport au facteur capital et de favoriser ainsi la transition du capitalisme vers un système social<sup>4</sup>. Selon la politologue Frances Fox Piven, également enseignante aux États-Unis, la garantie d'un revenu favorise l'épanouissement de tous les travailleurs: «A transformed society should aim to free people from material anxiety and the tyranny of wage slavery. (Le but d'une société nouvelle devrait être de libérer les gens de tout souci matériel et des chaînes de l'esclavage salarié).»<sup>5</sup> Le philosophe et économiste belge Philippe Van Parijs a lui aussi proposé d'atténuer les conséquences du chômage sévissant dans de nombreux pays d'Europe en versant à chaque personne domiciliée dans l'Union européenne un revenu de base sous la forme d'un «euro-dividende»<sup>6</sup>. D'un point de vue féministe, l'argumentation avancée en faveur d'un revenu de base est qu'il libérerait la femme de la dépendance économique de l'homme<sup>7</sup>.

Il est intéressant de noter qu'un mouvement en faveur du revenu de base est également perceptible à droite de l'échiquier politique. Par souci d'efficacité, l'économiste américain Ed Dolan plaide pour un revenu de base qui remplacerait toutes les prestations de l'aide sociale et contribuerait en même temps à réduire fortement la bureaucratie étatique<sup>8</sup>. Le politicien CDU Dieter Althaus et ancien premier ministre de Thuringe est également favorable à un revenu de base, tout comme l'entrepreneur multimilliardaire allemand Götz Werner, fondateur de la chaîne de drogueries dm. Les partisans de l'initiative populaire suisse reprennent tous les courants de pensée déjà évoqués et présentent leur projet comme une revendication à la fois sociale et libérale. Les milieux qui soutiennent l'initiative sont donc très hétérogènes.

## Répercussions sur le rapport entre l'individu et la société

### La conception ordinaire de la responsabilité

Ces derniers siècles, de nombreux philosophes, sociologues et économistes se sont intéressés aux rapports entre l'individu, la société et l'État. Une compréhension de cette relation mettant fortement l'accent sur la responsabilité individuelle aussi bien pour soi que pour la société s'est imposée dans la plupart des pays d'Europe occidentale – dans la tradition des enseignements calvinistes et dans l'esprit de l'impératif catégorique de Kant<sup>9</sup>. De l'autre côté, on s'accorde largement sur le fait que la société doit mettre en place des filets de sécurité comme ceux déjà demandés par Juan Luis Vives (cf. page 1). La générosité des institutions sociales varie d'un État à l'autre. Leur point commun est qu'elles ont été créées pour soutenir les personnes qui, pour diverses

► Les assurances sociales existantes soutiennent les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins pour des raisons compréhensibles.

<sup>4</sup> Wright, Erik Olin : Basic Income as a Socialist Project. Madison, 2005. Accessible sous : [bit.ly/1St5qLB](http://bit.ly/1St5qLB)

<sup>5</sup> Piven, Frances Fox : Welfare in A New Society: An End to Intentional Impoverishment and Degradation. Dans : Frances Goldin et alt. : Imagine : Living in a Socialist USA. New York, 2014, p. 125 ss.

<sup>6</sup> Interview sur EurActiv.com : [bit.ly/1SZlCqZ](http://bit.ly/1SZlCqZ), consulté en dernier le 11.04.2016

<sup>7</sup> L'économiste écossaise Ailsa McKay décédée en 2014 était l'un des principaux défenseurs de cette argumentation.

<sup>8</sup> [www.economonitor.com/dolanecon](http://www.economonitor.com/dolanecon), consulté en dernier le 10.04.2016

<sup>9</sup> «Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux aussi vouloir que maxime devienne une loi universelle.» Kant, Emmanuel: Critique de la raison pure. Publié en allemand à Riga, 1781

raisons, ne peuvent pas subvenir intégralement à leurs besoins, par exemple en raison d'une maladie, d'un handicap, de l'âge ou de la perte de leur emploi. Étant donné que chacun peut se retrouver dans une telle situation indépendamment de sa volonté, la société en tant que tout est disposée à financer ces œuvres sociales de manière solidaire. En contrepartie, on attend de chaque être humain qu'il agisse de manière responsable et n'utilise le filet de sécurité des assurances sociales qu'en cas de nécessité absolue.

► Le revenu de base est antisocial, car il faudrait désormais aussi soutenir des personnes qui ne désirent sciemment pas apporter une contribution à la société.

### Une couverture garantie sans contrepartie ?

Le revenu de base inconditionnel bouleverse le rapport existant entre la responsabilité propre et la couverture sociale. Les partisans considèrent pourtant leur idée comme une œuvre sociale visionnaire qui, dans l'idéal, pourrait remplacer dans une large mesure le système des assurances sociales en place. Contrairement à une assurance versant des prestations uniquement en cas de besoin, le revenu de base serait au contraire versé sans aucune condition – et donc aussi à des milliardaires en parfaite santé, sans enfants, au bénéfice d'une bonne formation et en âge de gagner leur vie. Un tel système demande à la société de témoigner une solidarité sans restrictions également à l'égard des personnes tout sauf solidaires, en ce sens qu'il s'agirait de garantir l'entretien vital de personnes qui ne souhaitent pas apporter leur contribution à cette société, bien qu'elles soient en mesure de le faire. La notion d'« assurances sociales » deviendrait ainsi absurde, car en fin de compte, un tel système récompenserait également les comportements asociaux.

### Expériences faites avec le revenu de base

Les auteurs de l'initiative font volontiers référence aux expériences soi-disant positives déjà faites dans d'autres pays avec le revenu de base. Précisons d'emblée qu'aucun autre pays n'a, pour l'instant, testé un système de l'ampleur de celui actuellement débattu en Suisse. Toutes les tentatives étaient limitées dans le temps et se focalisaient sur une région spécifique; de plus, le versement d'un revenu de base n'était jamais inconditionnel. La pertinence des résultats est donc restreinte.

► Des tentatives locales limitées dans le temps effectuées au Canada et en Namibie ont montré que le revenu de base peut avoir divers effets indésirables.

Dans deux villes de la province canadienne de Manitoba, environ 1000 familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté ont touché entre 1974 et 1979 un revenu minimal qu'elles pouvaient utiliser à leur guise sans avoir à rendre de comptes. Pour chaque dollar que les participants gagnaient en plus sur le marché du travail, on retranchait 50 cents du revenu de base. Divers effets sont apparus pendant cette expérience. D'une part, le nombre de maladies et d'hospitalisations dues en partie à la pauvreté a diminué. D'autre part, 1% des hommes, 3% des femmes mariées et 5% des femmes non mariées ont réduit leur temps de travail. Les jeunes se sont lancés plus tard dans la vie professionnelle. De nombreuses personnes ont en revanche profité de cette sécurité financière pour se perfectionner – probablement parce qu'elles étaient conscientes que l'expérience s'arrêterait un jour<sup>10</sup>.

Dans le village namibien d'Otjivero frappé par la pauvreté et sans perspectives économiques, un projet pilote pour un « Basic Income Grant » (BIG) principalement financé par des fondations a été réalisé entre 2008 et 2012. Chaque habitant recevait environ 6 euros par mois jusqu'à l'âge de 60 ans. Après les premiers comptes rendus euphoriques, le BIG s'est progressivement retrouvé sous les feux de la critique, notamment parce que les responsables refusaient de divulguer les données de leurs évaluations. La situation dans le village ne s'est manifestement pas améliorée jusqu'à la fin du projet<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Haffner, Peter: Geld macht Gesund. Dans: « NZZ Folio », mars 2016. Accessible en ligne sous: [folio.nzz.ch/2016/maerz/geld-macht-gesund](http://folio.nzz.ch/2016/maerz/geld-macht-gesund)

<sup>11</sup> « Allgemeine Zeitung » du 7 mai 2012: Otjivero: Ohne Perspektive im Dreieck des Elends. Accessible en ligne sous: [bit.ly/1WrlvGK](http://bit.ly/1WrlvGK)

### Tests pour l'introduction d'un revenu de base en Europe

Actuellement, le revenu de base fait l'objet d'intenses débats dans plusieurs pays d'Europe. Dans les villes néerlandaises d'Utrecht, de Maastricht et de Groningen, un projet pilote sur le revenu de base a été lancé en janvier 2016, mais aucune évaluation n'est encore disponible. Les adultes célibataires bénéficiaires de l'aide sociale touchent chaque mois 900 euros. Un groupe test reçoit cet argent sans condition, alors que des exigences variables en matière de recherche d'emploi sont imposées aux deux autres groupes. L'objectif des communes est de créer de nouvelles conditions-cadre susceptibles de réduire sensiblement le coût de l'aide sociale à l'avenir. À la mi-avril 2016, la ville de Lausanne a elle aussi décidé de réaliser une expérience similaire. Cette forme de revenu de base n'est cependant pas inconditionnelle.

L'approche choisie par la Finlande va plus loin. Le gouvernement se propose de verser dès 2017 un revenu de base de quelque 800 euros par mois, mais on ne sait pas encore si tous les citoyens profiteront de cette mesure ou seulement ceux qui en ont besoin. La réforme doit d'une part alléger les charges des assurances sociales et en particulier réduire la bureaucratie. Elle vise d'autre part à encourager les gens à accepter également des emplois mal rémunérés<sup>12</sup>.

## Le système d'incitation est faussé

► Selon les initiants, le revenu de base doit permettre à chaque personne de développer ses talents et de créer quelque chose de nouveau.

### Un « cadeau » garanti par la Constitution

Les projets décrits au chapitre précédent ne sont pas comparables avec les revendications des auteurs de l'initiative suisse. En effet, les versements seraient non seulement inconditionnels, mais aussi non limités aux personnes qui en ont besoin. Par ailleurs, les montants prévus sont nettement plus élevés : les adultes célibataires toucheraient 2 500 francs par mois et une famille de quatre personnes jusqu'à 6 250 francs. Si le peuple suisse accepte le revenu de base, celui-ci serait inscrit dans la Constitution, si bien que chaque personne aurait la certitude de recevoir de manière permanente de l'argent (et pas uniquement pendant la durée de l'expérience) sans avoir à fournir la moindre contre-prestation. Un tel « cadeau » modifierait sensiblement les incitations sur le marché du travail. Les auteurs du texte en sont bien conscients. Ils arguent que la plupart des gens travaillent volontiers s'ils trouvent un sens à leur activité et s'ils sont appréciés pour ce qu'ils font. L'incitation financière à travailler ne serait pas éliminée par le revenu de base, mais celui-ci pourrait offrir un tremplin pour flexibiliser le travail, innover et trouver sa propre voie. Autrement dit : les gens utiliseront le revenu de base pour développer leurs talents et créer du nouveau.

► S'il ne subit pas de pressions, l'être humain tend à repousser à plus tard la réalisation d'un projet – en particulier lorsque cela exige des efforts.

### Le problème de l'inconsistance temporelle

Cette façon de voir ne tient pas compte du problème de l'inconsistance temporelle des plans optimaux, sur lequel l'économie politique et les sciences politiques se penchent depuis quelques décennies<sup>13</sup>. Cela veut dire : pour pouvoir faire face à une évolution, on opte au moment A pour un plan optimal devant être mis en œuvre au moment B. Au moment B, ce plan ne paraît plus optimal et est donc retardé, modifié ou même purement et simplement abandonné.

<sup>12</sup> Diekmann, Florian : Grundeinkommen in der Schweiz und Finnland : Gleiches Geld für alle. « Spiegel Online » du 25 décembre 2015. Accessible en ligne sous : [bit.ly/1NFjXop](http://bit.ly/1NFjXop)

<sup>13</sup> Cf. par exemple Miles, David et alt. : Makroökonomie. Weinheim, 2014. p. 449 ss.

En ce qui concerne le revenu de base, on peut admettre qu'un jeune de 19 ans élabore à un moment A un plan de formation et de spécialisation professionnelle optimal – car il est conscient que cet investissement sera payant sur le long terme même s'il touche un revenu de base. Cependant, il vit en fait très bien avec les 2500 francs qui tombent chaque mois sur son compte à partir du moment où il quitte le domicile familial. Il peut louer une chambre dans une colocation, entreprendre des voyages avec ses amis et s'acheter tout ce dont il a besoin. La motivation d'échanger cette vie financée sans aucun problème contre des études exigeantes dans une haute école diminue de jour en jour, jusqu'à ce que le plan initial soit considéré comme n'étant plus optimal au moment B – c'est-à-dire à la date prévue pour le début des études. Sa réalisation est donc reportée d'une année, de deux voire de trois ans. La même chose peut se produire pour un salarié qui perd son emploi ou prend une année sabbatique. La motivation à envoyer sa candidature pour un poste ou à investir du temps et de l'argent dans une formation continue diminue sans cesse, alors que les projets de vie alternatifs deviennent toujours plus séduisants – et faciles à financer grâce au revenu de base. Or, plus longtemps une personne reste en dehors de la vie active, plus il lui sera ensuite difficile de retrouver un emploi. Les autres modifications du système d'incitation dépendent du financement du revenu de base. Les représentations assez diverses à ce sujet sont analysées au chapitre suivant.

## Modèles de financement et leurs répercussions

### Besoins de financement fondamentaux

La Suisse peut-elle tout simplement se permettre de garantir un revenu de base ? C'est sur cette question essentielle que les débats portent depuis le dépôt de l'initiative. Seul l'ordre de grandeur des besoins de financement fondamentaux fait plus ou moins l'unanimité.

#### Tableau 1

► Le revenu de base pour tous coûterait actuellement 214 milliards de francs bruts par an.

#### Recettes nécessaires pour financer un revenu de base

Sur la base de la population permanente, état à la fin 2014

Tranche d'âge	Personnes (à la fin 2014)	Revenu de base mensuel	Coûts annuels
Mineurs (0-17)	1 482 010	625 CHF	11,1 milliards CHF
Adultes (18+)	6 755 656	2 500 CHF	202,7 milliards CHF
<b>Total</b>			<b>213,8 milliards CHF</b>

Source : OFS

Un certain montant peut incontestablement être retranché de cette somme maximale grâce aux économies réalisées dans le domaine des assurances sociales. Les versements correspondants sont portés en déduction du revenu de base.

**Tableau 2**

► Le remplacement des prestations sociales existantes permettrait d'économiser 60 milliards de francs.

### Potentiel d'économie dans le domaine des assurances sociales

Soustraction du revenu de base des montants versés en 2014

Assurances sociales	Economies possibles par an
AVS et assurance invalidité (AI)	- 41,7 milliards CHF
Prestations complémentaires (PC)	- 1,8 milliard CHF
Réduction des primes d'assurance maladie	- 2,0 milliards CHF
Assurance perte de gain (APG)	- 1,1 milliard CHF
Assurance chômage (AC)	- 3,2 milliards CHF
Allocations familiales	- 5,6 milliards CHF
Aide sociale	- 4,1 milliards CHF
Bourses d'études	- 0,3 milliard CHF
<b>Total</b>	<b>- 59,9 milliards CHF</b>
<b>Déficit de financement</b>	<b>153,9 milliards CHF</b>

Source : OFS / OFAS / calculs d'economiesuisse

#### Réduire la bureaucratie reste un vœu pieux

Les défenseurs du revenu de base voient un potentiel d'économie supplémentaire dans la réduction de la bureaucratie étatique. Comme le tableau 2 l'illustre, une partie des prestations sociales versées actuellement serait supprimées avec l'introduction du revenu de base. Afin que les personnes dans le besoin ne se retrouvent pas dans la détresse, une grande partie de ces paiements devraient cependant être maintenus. Demander subitement aux personnes avec un handicap lourd de se contenter de 2500 francs par mois serait en effet un véritable affront. Le même raisonnement s'applique en ce qui concerne l'assurance chômage et les prestations complémentaires à l'AVS. On voit bien que la bureaucratie peut difficilement être réduite : au contraire, le revenu de base contribue même à l'augmenter. L'État devrait contrôler si une personne a effectivement son domicile permanent en Suisse ou si elle ne possède qu'une adresse fictive dans le but de toucher le revenu de base. Il faudrait par ailleurs formuler des restrictions pour éviter une vague d'immigration.

Après déduction des économies réalisées dans le domaine des assurances sociales, il resterait donc à trouver 154 milliards de francs par an pour financer le revenu de base inconditionnel<sup>14</sup> – ce qui représente environ 24 % du produit intérieur brut (PIB). Les auteurs de l'initiative ont esquissé deux pistes pour y parvenir.

#### Variante A : redistribution complète par l'État

Dans cette première variante, tous les habitants de Suisse toucheraient un revenu de base mensuel inconditionnel versé par l'État. En théorie, les employeurs pourraient donc réduire chaque salaire de 2500 francs sans que cela n'affecte les revenus de leurs employés. Les 154 milliards de francs nécessaires devront être entièrement financés en créant ou en augmentant des impôts. Selon les initiants, la baisse des salaires renforcera sensiblement la compétitivité de l'économie. Pour eux, ce modèle ne pose donc aucun problème.

► Dans la variante de financement A, il faut trouver ailleurs les 154 milliards de francs qui manqueront chaque année. Pour l'économie, le préjudice serait énorme.

<sup>14</sup> Dans le débat actuel, on utilise parfois d'autres chiffres car la Confédération a fait ses calculs sur la base de l'année 2012 ou parce que les initiants arrondissent très généreusement à la hausse les estimations du potentiel d'économie du côté des assurances sociales.

Dans un dossierpolitique de 2012, economiesuisse avait déjà démontré que le compte n'y est pas<sup>15</sup>. Le calcul d'alors, selon lequel ce modèle de financement ferait chuter le PIB d'environ 17%, reste valable. Comme démontré dans le chapitre précédent, l'impact du revenu de base sur le système d'incitation sera tel que, dans de nombreux secteurs, une baisse des salaires ne sera guère réaliste si l'on veut garder les employés. En revanche, la charge fiscale s'alourdira (hausse de la TVA, nouvelles taxes) et frappera durement les entreprises comme la plupart des ménages.

► Dans la variante B, les premiers 2500 francs de chaque salaire seront considérés comme revenu de base.

► Dans cette variante, les emplois à bas salaire et en particulier les emplois à temps partiel ne vaudront la peine pour personne.

### Variante B : revenu de base comme partie intégrante du salaire

Une seconde variante souvent présentée par le comité d'initiative prévoit que le revenu de base bénéficie uniquement à ceux qui gagnent aujourd'hui moins de 2500 francs par mois. Leur revenu de base sera alors garanti par l'État, respectivement leur salaire complété en conséquence. Pour tous les autres, le revenu de base sera compris dans le salaire. Autrement dit : ils toucheront également le revenu de base, mais que les premiers 2500 francs de leur salaire actuel seront soumis à un taux d'imposition de 100%.

### Effets sur la structure salariale

Dans cette seconde variante, les employeurs ne pourront pas agir sur les salaires des travailleurs, mais le revenu de base aura tout de même un impact difficile à estimer sur la structure salariale. À la fin du mois, un salarié qui gagne moins de 2500 francs aura en effet autant en poche que s'il n'avait pas travaillé du tout – et raisonnera donc avec justesse qu'il pourrait tout aussi bien résilier son travail rémunéré. Un petit salaire de 3000 francs ne motivera pas davantage, car pourquoi exercer une activité lucrative si la différence de rémunération nette est de tout juste 500 francs. Ce problème de taille affectera non seulement le segment des bas salaires, mais aussi les emplois à temps partiel. Les travailleurs hautement qualifiés non plus n'auront pas vraiment intérêt à accepter une petite charge de travail. À juste titre, le Conseil fédéral s'attend dès lors à ce que le revenu de base pousse surtout de nombreuses femmes à quitter le marché de l'emploi<sup>16</sup> – annihilant ainsi tous les efforts du moment. Avec le revenu de base, les couples dans lesquels chacun opte pour un temps partiel seront même carrément punis, comme le montre le tableau 3.

<sup>15</sup> Minsch, Rudolf et Schnell, Fabian : Revenu de base inconditionnel ? Malheureusement, non. dossierpolitique n° 21/2012

<sup>16</sup> Conseil fédéral : Message concernant l'initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel ». Berne, 2014. p. 6318

**Tableau 3**

► Le revenu de base selon la variante B récompense à hauteur de 30 000 francs par année le modèle familial où l'un des partenaires reste à la maison.

**Modèles de revenu pour une famille de quatre personnes**

Simulation avec le revenu de base et un salaire mensuel de 7 000 francs à temps plein

Modèle temps partiel	Homme	Femme	Enfant 1	Enfant 2
Taux d'occupation	50 %	50 %	-	-
Salaire mensuel (revenu de base inclus)	3 500 CHF	3 500 CHF	625 CHF	625 CHF
<b>Total revenus</b>	<b>8250 CHF</b>			

  

Modèle temps complet	Homme	Femme	Enfant 1	Enfant 2
Taux d'occupation	100 %	-	-	-
Salaire mensuel (revenu de base inclus)	7 000 CHF	2 500 CHF	625 CHF	625 CHF
<b>Total revenus</b>	<b>10750 CHF</b>			

Source: economiesuisse

Les heures travaillées sont identiques dans les deux modèles, chaque famille dispose du même temps durant lequel l'un des parents peut s'occuper des enfants. C'est la différence des revenus qui frappe: 30 000 francs sur l'année, un argument de poids pour revenir à un modèle familial traditionnel. Dans ces conditions, les attentes des féministes à l'égard du revenu de base se transformeront en leur contraire: en plus de voir leur employabilité diminuer, les femmes concernées remplaceront juste leur dépendance financière du partenaire par une dépendance à l'État.

► La forte hausse des salaires requise dans certains secteurs entraînera une hausse correspondante des prix pour les biens et services.

Les initiants éludent le dilemme du temps partiel en promettant une réponse après la votation populaire. Concernant les salaires peu élevés en revanche, ils expliquent que les activités indispensables devront être créditées d'une plus grande estime et donc mieux rémunérées. Ces emplois seront soit victimes de la rationalisation, soit sensiblement mieux payés – et le secteur des bas salaires disparaîtra. Les conséquences sont doublement fatales. Premièrement, les personnes peu qualifiées ou aux capacités réduites n'auront pratiquement aucune chance de trouver une place sur le marché du travail; avec de lourds coûts sociaux à la clé. Deuxièmement, de nombreuses dépenses au quotidien exploseront: coiffeur, nettoyage de bureaux, vêtements, services de voirie, billets d'avion, produits agricoles, chambres d'hôtel, repas au restaurant, etc. Comme nous le verrons encore plus loin, la compétitivité de la Suisse en souffrirait beaucoup.

**Forte incitation au travail au noir**

Si les salaires jusqu'à 2 500 francs par mois n'apportent plus aucun gain supplémentaire en comparaison du revenu de base, la tentation sera grande de cacher ces sources de revenu. Toute progression du travail au noir nuit en particulier à l'État et aux assurances sociales, en les privant d'importantes recettes. En matière d'économie souterraine, la Suisse est aujourd'hui en très bonne position en comparaison internationale<sup>17</sup>. En cas d'introduction d'un revenu de base, cela changera du tout au tout.

<sup>17</sup> Schneider, Friedrich / Schaltegger, Christoph A. / Schmutz, Felix: L'économie souterraine recule en Suisse. Dans: La Vie économique 5/2015. p. 67-69

► Il est illusoire de croire que, dans pareilles conditions, les gens continueront de travailler comme aujourd'hui.

► Même selon une estimation prudente, l'impasse financière engendrée dans la variante B atteindra au moins 72 milliards de francs par an.

### Démisionner en vaut (trop) souvent la peine

Après les considérations ci-dessus, supposer que tous les travailleurs continueront d'exercer leur activité professionnelle dans la même mesure qu'avant l'introduction du revenu de base tient de l'illusion. Cela affecte directement la faisabilité du modèle B car toute personne quittant le marché de l'emploi creuse un trou de 30 000 francs par an dans la structure de financement. Un calcul précis de ces départs et pertes est impossible, car de trop nombreuses variables sont encore inconnues. Les statistiques fédérales de la répartition des salaires permettent cependant une estimation approximative : actuellement, un quart environ de tous les salariés (à temps plein ou partiel) gagnent moins de 3 000 francs par mois. Avec une incitation au travail faible, voire nulle, ce groupe risque de totalement disparaître du marché de l'emploi, causant une perte de recettes de près de 24 milliards de francs pour le revenu de base. Environ 36 % des employés gagnent entre 3 000 et 5 000 francs par mois. Dans ces classes de salaires, il est probable que de nombreuses personnes faisant ménage commun arrêteront également de travailler. Comme montré dans le tableau 3, le travail à temps partiel ne sera financièrement plus intéressant pour les familles. L'Office fédéral de la statistique n'établit malheureusement pas de répartition selon la taille des ménages, mais dans une approche conservatrice, l'on peut supposer que 40 % de ces salariés abandonneront leur travail. Le manque de financement se creusera ainsi de près de 22 milliards de francs supplémentaires. Les mêmes réflexions quant à l'incitation faiblissante s'appliquent aux employés avec un salaire mensuel entre 5 000 et 7 000 francs par mois. En supposant qu'un individu sur cinq de ces classes de salaires démissionnera, le besoin de financement augmentera encore de près de 7 milliards de francs.

### Il manque au moins 72 milliards de francs

Tandis que les initiants partent du principe que, dans ce modèle, le financement sera couvert à hauteur de 130 milliards de francs, la réalité s'oriente plutôt vers 82 milliards, soit au moins 48 milliards en moins. Chaque année, 72 milliards de francs subsistant du coût total devront ainsi être financés par d'autres impôts. Cette estimation plutôt conservatrice ne tient pas compte du fait que les recettes des pouvoirs publics diminueront, de nombreuses personnes ne payant plus d'impôt sur le revenu.

#### Tableau 4

► La variante B semble plus avantageuse, mais crée des incitations bien plus fortes à quitter le marché de l'emploi.

#### Compte général selon les deux variantes

Sur la base de l'année 2014

	Variante A : redistribution complète par l'État	Variante B : revenu de base comme partie intégrante du salaire
Coût total	213,8 milliards de francs	213,8 milliards de francs
Économies au sein du système de sécurité sociale	- 59,9 milliards de francs	- 59,9 milliards de francs
Financé comme partie intégrante du salaire	-	- 81,6 milliards de francs
<b>Déficit restant, à financer par la création/hausse d'impôts</b>	<b>153,9 milliards de francs</b>	<b>72,3 milliards de francs</b>

Source : calculs d'economiesuisse

► Selon la variante, la hausse nécessaire de la taxe sur la valeur ajoutée pourrait atteindre 53%. Introduire à la place une taxe sur les transactions financières sonnerait le glas de la place bancaire suisse.

► Des salaires sensiblement plus élevés affectent automatiquement la compétitivité de la Suisse, surtout dans l'industrie exportatrice et le tourisme.

► Des coûts de production plus élevés cimenteront l'îlot de cherté suisse. Le tourisme d'achat progressera.

### Idées de financement inadéquates

Selon la variante, le déficit de financement pour le revenu de base atteindra 72 à 154 milliards de francs par an. Même si les initiants nient largement cet aspect, ils mêlent régulièrement des propositions de financement supplémentaire à la discussion. Une solution qui semble évidente est de financer le tout via la consommation, par une hausse de la TVA. Or celle-ci devra alors être relevée de 6,8% actuellement à 29% (variante B), voire à 53% (variante A). Les personnes aux revenus les plus faibles seront précisément celles que cette hausse frappera le plus durement. En plus, le revenu de base risquera alors de ne plus remplir son rôle prévu par la Constitution et devra être augmenté ou accompagné de prestations complémentaires, creusant encore le manque de financement. Cette formule est donc un non-sens.

L'idée de la taxe sur les transactions financières ne vaut guère mieux. En tant que place bancaire aux prises avec une concurrence toujours plus acharnée entre les places financières de ce monde, la Suisse ne peut tout bonnement pas se permettre un tel impôt. Même avec la charge la plus infime grevant chaque transaction, les flux financiers seraient aussitôt déviés vers d'autres pays.

## Répercussions économiques

### Hausse des coûts sur le site de production Suisse

Comme expliqué plus haut – et également concédé par les initiants – l'introduction d'un revenu de base nécessitera ensuite de relever fortement les salaires dans de nombreux secteurs. Cela aura un impact direct sur la base de coûts de pratiquement toutes les entreprises du secteur privé, mais aussi public. Bien des produits et services deviendront alors sensiblement plus chers. Face à cela, le fait que de nombreux services, dans le domaine du nettoyage par exemple, doivent être fournis sur place et ne peuvent donc pas être délocalisés, n'est qu'une maigre consolation. Le problème est la hausse des coûts que tous les employeurs touchés directement et indirectement devront répercuter sur leurs clients. Idem pour les entreprises publiques et proches de l'État, sauf que le financement passera par des taxes et impôts en hausse. L'économie en sera tout autant éprouvée.

L'augmentation des coûts sur le plan national diminuera automatiquement la compétitivité de l'économie suisse face à la concurrence internationale. Le tourisme, qui souffre déjà du franc fort, sera particulièrement mis à l'épreuve et plus d'une entreprise exportatrice sera contrainte de déplacer sa production à l'étranger. Mais si la performance économique vient à baisser, le revenu de base ne pourra être financé qu'à travers des impôts encore plus élevés. C'est le début d'un cercle vicieux.

### Encouragement du tourisme d'achat

Les prix en hausse constituent un grave problème pour l'industrie exportatrice et le tourisme, mais aussi pour le marché intérieur. Selon une estimation récente du Credit Suisse, les achats effectués en 2015 par les Suisses dans les zones proches de la frontière se sont montés à quelque 11 milliards de francs, soit 10% du chiffre d'affaires total du commerce de détail suisse<sup>18</sup>. Le revenu de base ne fera que renforcer encore la différence de prix entre la Suisse et les pays limitrophes et cimenter le phénomène de l'îlot de cherté. L'on ne peut que conjecturer sur ce que cela signifiera pour le tourisme d'achat, mais il faut s'attendre à une forte progression. À titre de comparaison : après l'abandon du taux plancher par la Banque nationale, les achats stationnaires de la population

<sup>18</sup> Credit Suisse, Investment Strategy & Research: Retail Outlook 2016. Quelle est la part suisse dans le commerce de détail helvétique? Zurich, 2016. p. 10 ss.

suisse à l'étranger ont, en février 2015, bondi de 15% par rapport à la même période de l'année précédente<sup>19</sup>.

► Pour les immigrés, les initiants veulent concéder un revenu de base sous condition. Il y aura tromperie sur le «inconditionnel».

### Effet d'attraction migratoire

Au regard de la politique migratoire aussi, l'initiative doit être refusée. L'accord de libre circulation des personnes stipule que peut s'établir en Suisse tout citoyen en provenance d'un État de l'UE ou AELE présentant un contrat de travail valable. L'immigration en provenance de pays tiers est réglée par des contingents. Si la Suisse devient le seul pays au monde à introduire un revenu de base aussi élevé que prévu par les initiants, il y aura immanquablement un effet d'attraction migratoire. Rien n'empêchera par exemple les immigrés d'accepter en Suisse un emploi à temps partiel à un salaire minime et d'encaisser ensuite le revenu de base.

Sur ce point aussi, les auteurs de l'initiative renvoient à la période après la votation populaire. Un Oui nécessitera d'amender la loi sur les étrangers, disent-ils en accord avec le Conseil fédéral<sup>20</sup>. En d'autres termes : il faudra formuler des conditions pour le droit au revenu de base «inconditionnel», qualification alors vidée de son sens.

Les quelque 300 000 frontaliers qui travaillent en Suisse mais résident dans les pays européens voisins constituent un autre problème. Ici comme dans les autres situations, il s'avère que l'idée d'un revenu de base inconditionnel n'est pas vraiment compatible avec une économie ouverte fortement intégrée à l'échelle mondiale. Son introduction entraînerait des mesures de cloisonnement qui, outre un poids financier, font redouter de sérieux dommages pour la Suisse.

<sup>19</sup> Ibid. p. 10

<sup>20</sup> Conseil fédéral: Message concernant l'initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel ». Berne, 2014. p. 6322

## Conclusion

► L'initiative exige l'introduction d'un tout nouveau système de protection sociale qui récompense un comportement non solidaire.

► Dans la réalité, le revenu de base ne peut jamais être complètement inconditionnel et il nécessitera une nouvelle bureaucratie de contrôle.

► Main-d'œuvre réduite, salaires en nette hausse et forte incitation au travail au noir fragiliseront la place économique suisse.

### Une utopie antisociale

L'idée du revenu de base n'est pas neuve, mais remonte au XVI<sup>e</sup> siècle. Conçue et même appliquée depuis sous de multiples formes, elle n'a pourtant jamais réussi à percer. Par sa portée, l'initiative sur laquelle les Suisses voteront le 5 juin est cependant unique. Avec un revenu de base s'élevant à 6250 francs par mois pour une famille de quatre personnes, l'État est censé permettre aux individus de suivre leurs goûts et leurs intérêts comme bon leur semble. D'une part, les initiants postulent que le travail salarié dans sa forme actuelle ne permet pas cet épanouissement – occultant qu'une activité rémunérée peut fort bien être emplie de sens, motiver les gens et les stimuler positivement. D'autre part, l'initiative compte sur le fait que la société est prête à financer également le train de vie de personnes qui ne contribuent pas à la création de valeur alors qu'elles en seraient capables. Un système qui récompense un comportement brisant les liens de solidarité ne peut être que fondamentalement antisocial.

### Inconditionnel seulement en théorie

Il est utopique de penser pouvoir concevoir un revenu de base sans conditions. Notre pays deviendra sinon très attrayant pour les immigrés de nations moins bien loties. Il faudra également prévoir des conditions pour les personnes touchant le revenu de base en Suisse, mais résidant ailleurs et vérifier l'existence de «logements boîte aux lettres» ou «domiciles fictifs». Le revenu de base n'allègera donc aucunement le travail administratif, car il aura besoin de conditions clairement formulées – et dont le respect devra être surveillé.

### Incitations inopportunes

Le revenu de base transforme radicalement le système d'incitation sur le marché de l'emploi. Si les premiers 2500 francs du salaire mensuel sont garantis, travailler n'en vaut la peine que si les revenus dépassent largement cette limite. Cela crée un problème de taille qui, selon le modèle de financement, affecte non seulement le segment des bas salaires, mais aussi les emplois à temps partiel. Pour les familles, le partage de travail n'est plus du tout payant : il est financièrement bien plus rentable si l'un des conjoints touche un salaire complet et l'autre le revenu de base. Les prédictions selon lesquelles l'initiative renforcera la position de la femme dans la famille et le monde du travail resteront lettre morte.

### Une initiative fatale pour la place économique

De nombreux salaires devront être fortement revus à la hausse pour que les emplois trouvent encore preneur. En comparaison internationale, cette hausse des coûts serait extrêmement dommageable à la Suisse. Le secteur d'exportation et le tourisme, qui luttent aujourd'hui déjà contre des coûts élevés, seraient les plus durement touchés. L'imposition à 100% des revenus de moins de 2500 francs fera en outre exploser le travail au noir.

### Financement impossible

Les dépenses supplémentaires pour le revenu de base seraient exorbitantes. Vu l'actuel état de la population, il coûterait chaque année 213,8 milliards de francs à la Suisse. Malgré les économies dans les assurances sociales qui en financeront une partie, il subsistera un déficit pouvant, selon le point de vue, atteindre jusqu'à 154 milliards de francs par an. Aussi bien une forte augmentation de la TVA que l'introduction d'une taxe sur les transactions financières auraient de graves conséquences.

► En y regardant de plus près, le revenu de base s'avère inapplicable dans la pratique et impossible à financer.

En instaurant un revenu de base, la Suisse s'aventurerait en terrain inconnu. L'impact économique dépendrait de la variante de financement, des conditions régissant la perception du revenu de base, du degré de détérioration de la compétitivité internationale des entreprises ou encore de la réaction des travailleurs et consommateurs. Les chiffres avancés représentent dès lors des interprétations approximatives. Mais ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que les coûts économiques seraient énormes, quelle que soit la forme concrète que ce projet prendra. En bref: le jeu d'esprit utopique autour du revenu de base inconditionnel est inapplicable dans la pratique et impossible à financer.

**Pour toute question :**

rudolf.minsch@economiesuisse.ch

oliver.steimann@economiesuisse.ch

maxim.wuersch@economiesuisse.ch